



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE CALVADOS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 39 - MAI 2013**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE DU CALVADOS**

### **SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION ECONOMIQUE**

Arrêté N °2013135-0001 - ARRETE PREFECTORAL DU 15 MAI 2013

PORTANT INSCRIPTION DU

TERRAIN DIT LA CASERNE MARTIN A CAEN SUR LA LISTE REGIONALE

DES TERRAINS DE

L'ETAT MOBILISABLES POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS

OUVRANT A UNE DECOTE DE

DROIT

.....

1





PREFECTURE CALVADOS

## **Arrêté n °2013135-0001**

**signé par Michel LALANDE, Préfet de la Région Basse- Normandie, Préfet du Calvados  
le 15 Mai 2013**

**PREFECTURE DU CALVADOS  
SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION ECONOMIQUE**

ARRETE PREFECTORAL DU 15 MAI 2013  
PORTANT INSCRIPTION DU TERRAIN  
DIT LA CASERNE MARTIN A CAEN SUR  
LA LISTE REGIONALE DES TERRAINS  
DE L'ETAT MOBILISABLES POUR LA  
REALISATION DE LOGEMENTS  
OUVRANT A UNE DECOTE DE DROIT



PREFET DE LA RÉGION DE BASSE-NORMANDIE

**Arrêté préfectoral  
portant inscription du terrain dit la « caserne Martin » à Caen sur  
la liste régionale des terrains de l'Etat mobilisables pour la  
réalisation de logements ouvrant à une décote de droit.**

**LE PREFET DE LA REGION DE BASSE-NORMANDIE,  
PREFET DU CALVADOS,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.3211-7 et R.3211-16,

Vu l'instruction du 16 avril 2013 du ministère de l'égalité des territoires et du logement,

Vu ensemble, la délibération du conseil municipal de la ville de Caen en date du 12 novembre 2012 et la demande du maire de cette même ville en date du 16 avril 2013, pour l'acquisition du terrain dit la « caserne Martin » en vue de la construction de logements sociaux,

Vu l'avis favorable du comité régional de l'habitat du 23 avril 2013,

Vu l'avis de la communauté d'agglomération de Caen-La-Mer en date du 30 avril 2013,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie par intérim,

**ARRETE :**

Article 1 : Le terrain dit la « Caserne Martin » situé 12 rue Daniel Huet – 14000 CAEN, propriété de l'Etat, utilisé par le ministère de l'intérieur, d'une surface de 5 656 m<sup>2</sup>, est inscrit sur la liste des terrains de l'Etat en Basse-Normandie mobilisables pour la réalisation de logements ouvrant à une décote de droit.

Article 2 : L'inscription de ce terrain sur la liste régionale précitée ouvre droit au dispositif de décote prévu par le code général de la propriété des personnes publiques sus-visé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le secrétaire général pour les affaires régionales de Basse-Normandie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie, le directeur régional et départemental des finances publiques de Basse-Normandie et du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

CAEN, le 15 mai 2013

Michel LALANDE